

IL Y A SOIXANTE-QUINZE ANS LA SANTE

Le premier numéro de *Que vlo-ve?*, en janvier 1973, s'ouvrait sur une brève revue de la presse bruxelloise concernant l'affaire des **statuettes** et l'incarcération d'Apollinaire.

Nous renouons avec ces débuts en consacrant la présente livraison au soixante-quinzième anniversaire du vol de la **Joconde** et aux conséquences qu'eut cette affaire dans l'existence de notre poète.

C'est en effet le lundi 21 août 1911 - jour de fermeture au public - que le peintre Louis Béroud et le graveur Frédéric Laguillermie, venus travailler au Salon carré, constatent que le célèbre tableau n'est pas accroché à sa place. On l'avait, peu de temps auparavant, revêtu ainsi que d'autres grandes oeuvres d'un verre protecteur - mesure que la grande presse s'était empressée de brocarder; les deux artistes projetaient une composition dans laquelle une jeune femme utiliserait la Joconde vitrée comme un miroir.

Un gardien, interrogé, leur suggère que la toile est à l'atelier de photo. Mais on ne l'y trouve pas. Dès lors, c'est l'affollement. Le conservateur en chef, Homolle, est en vacances. Le conservateur des antiquités égyptiennes, Bénédite, qui le remplace, appelle le chef de la Sûreté Hamard et le préfet de police Lépine. Il faut se rendre à l'évidence : la Joconde a été volée.

La presse s'enflamme, d'autant plus que, dans les semaines précédentes, des articles avaient dénoncé des négligences dans la surveillance des collections. Les Amis du Louvre, *Paris-Journal*, *L'Illustration* promettent des primes à qui retrouvera ou aidera à retrouver Monna Lisa. Mais l'enquête piétine dès ses débuts. Le juge d'instruction Drioux, chargé de l'affaire, ne dispose d'aucun indice. L'opinion s'irrite.

C'est alors que Géry **Pieret** entre en scène. Par bravade peut-être, plus probablement par désir d'en tirer un peu d'argent, il apporte le 28 août à *Paris-Journal* une tête de femme qu'il avait volée au Louvre. Le rédacteur en chef du journal, Chichet, saute sur l'occasion, publie un grand article le 29 et expose l'objet avant de le

[3]

restituer le lendemain. Inquiétude d'Apollinaire. Non seulement Pieret était encore chez lui quelques jours auparavant, mais il connaissait la statuette et savait que Picasso en avait acheté deux, de même provenance, à son étrange protégé. Après de nombreuses tergiversations, tous deux rapportent ces encombrants bibelots à *Paris-Journal* le 6 septembre, comptant sur une restitution anonyme.

Il ne fut pas difficile à la police, à l'affût de toute information, de remonter jusqu'à Apollinaire. Le 7, une perquisition a lieu chez lui, rue Gros, il est emmené au Palais de Justice, puis incarcéré. Il restera à la Santé jusqu'au 12. Le récit qu'il a fait de cette triste aventure dans une lettre du 30 juillet 1915 à Madeleine, la lettre par laquelle Géry Pieret le disculpait, quelques extraits de presse ont été souvent reproduits, et nous ne reprendrons pas ces documents. D'autres articles, en revanche, n'ont pas été exploités. C'est avec eux qu'a été constitué ce dossier, qui est loin d'être exhaustif, mais nous semble apporter plusieurs éléments nouveaux, comme une liste des signataires de la pétition en faveur de l'écrivain emprisonné, les réponses de Bourges ou Remy de Gourmont au journaliste qui est allé les interroger, l'attitude de *L'Action française* et de la *Revue critique*... Nous y avons joint une nouvelle de Géry Pieret publiée en octobre 1911 dans *Les Marges*.

Christine JACQUET
Michel DECAUDIN

N.B. - Sauf lorsqu'il s'agissait de méprises (comme Kostrowski pour Kostrowitzky) nous avons corrigé les coquilles, notamment dans tes noms propres.

[4]

I - LES FAITS

Tous les journaux du 9 septembre rapportent - avec une richesse d'informations et un coefficient d'erreurs variable - les péripéties de ce qui est devenu l'affaire des statuettes.

La relation la plus succincte et la plus précise est celle du *Temps* dans son numéro du samedi soir, daté *dimanche 10 septembre 1911*. Voici le passage qui concerne Apollinaire :

L'ENLEVEMENT DE LA «JOCONDE»

<...>

L'arrestation de M. Guillaume Apollinaire.

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, une arrestation a été faite sur le mandat de M. Drioux, juge d'instruction. Cette arrestation ne se rapporte pas au vol de la *Joconde*, mais au vol des trois statuettes de la section des antiquités phéniciennes. Et encore ne s'agit-il nullement de l'auteur même de ce triple vol, mais de la personnalité qui a cru devoir se faire l'obligé intermédiaire de la restitution des objets dérobés.

La personnalité arrêtée est bien connue dans le monde littéraire. M. Guillaume - dont le nom véritable est Guillaume Kostrowisky-Apollinaire - est un écrivain qui a publié plusieurs volumes de vers et de prose, dont les plus remarquables sont *Hérésiarque et de* et *le Bestiaire*. Il a collaboré au *Mercur de France*, au *Matin*, à *l'Intransigeant* et à *Paris-Journal*. Voici dans quelles circonstances il a été arrêté.

Jeudi dans la soirée, deux inspecteurs du service de la Sûreté se présentaient rue Gros, 37, à Auteuil. Ils se firent indiquer l'appartement occupé par M. Guillaume Apollinaire; y restèrent une heure environ en compagnie de celui-ci, puis redescendirent. Quelques minutes plus tard, M. Apollinaire rejoignait ses visiteurs dans la rue, après avoir remis ses clefs au concierge de l'immeuble. Il prit place avec eux dans un taxi-auto qui s'éloigna rapidement dans la direction du Palais de Justice.

[5]

M. Guillaume Apollinaire fut tout d'abord reçu par M. Jouin, sous-chef de la Sûreté; et bientôt présenté à M. Drioux juge d'instruction.

L'interrogatoire de M. Apollinaire se poursuivit fort tard dans la nuit. Après lui avoir fait, selon l'usage, décliner ses nom et qualité, M. Drioux avisa l'écrivain que des dénonciations anonymes étaient parvenues au parquet, le signalant comme ayant été en relations avec le voleur de la statuette phénicienne et aussi avec le receleur qui restitua, tout dernièrement, par l'entremise de *Paris-Journal*, deux bustes provenant de la même collection.

Instruit par le juge des charges qui pesaient sur lui, M. Guillaume Apollinaire protesta hautement, bien qu'il déclarât connaître l'auteur du larcin.

- Mais, ajouta-t-il, dans le Code il n'est inscrit aucune loi qui m'oblige à révéler son nom à la justice.

- Dans ces conditions, répliqua M. Drioux, je vous inculpe de complicité de recel.

Et le juge d'instruction signa séance tenante un mandat de dépôt.

M. Guillaume Apollinaire aurait donné alors au magistrat les explications suivantes :

- Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'en effet je connais le voleur des statuettes : c'est un jeune homme d'origine belge.

Je l'ai employé comme secrétaire pendant quelques semaines... Mais lorsque j'ai su que c'était un voleur, je l'ai congédié, et c'est moi-même qui me suis entremis pour restituer au Louvre, par l'intermédiaire de *Paris-Journal*, l'objet de ses larcins... En quoi ai-je commis là quelque faute?

M. Apollinaire aurait consenti néanmoins à révéler le nom du Secrétaire voleur.

Paris-Journal publie à ce sujet ce matin les renseignements qui suivent :

Or voici exactement ce qui s'est passé. Nous sommes en mesure de le dire à M. Jouin : Lorsque *Paris-Journal*, après *l'Illustration*, offrit une prime à qui lui rapporterait la *Joconde*, de nombreuses lettres lui parvinrent, notamment celle du voleur, dont nous avons publié le récit et qui nous rapporta la première des statuettes volées par lui, en 1907. Etranger comme M. Guillaume Apollinaire, à qui il avait servi quelque temps de secrétaire, il s'ouvrit de sa faute à son ancien patron. Mais pressé d'argent, il ne consentit à restituer que moyennant finances.

Inutile de dire que M. Guillaume Apollinaire ne tira aucun bénéfice de cette «affaire» .

Il se peut - nous n'avons aucun renseignement là-dessus - que M. Apollinaire ait consenti à offrir à son secrétaire un gFte provisoire; il n'y a là rien de surprenant ni de bien criminel.

Il se peut aussi que M. Apollinaire ait refusé de livrer le secret d'un ami.

Mais on cherche en vain dans tout ceci une intention délictueuse et une complicité.

M. Guillaume Apollinaire et l'académie Goncourt.

M. Guillaume Apollinaire fut candidat au prix Goncourt en 1910; son volume *l'Hérésiarque* obtint au premier tour du vote de cette académie, le 9 décembre dernier, trois voix.
<...>

[6]

D'autres sont plus prolixes et plus curieux. Ainsi *L'Action*, où apparaît l'hypothèse de la bande internationale dès le 9 septembre :

LES VOLS DU LOUVRE :
LE VOLEUR DES «STATUETTES PHENICIENNES» EST CONNU
ARRESTATION DE GUILLAUME APOLLINAIRE

A la suite du vol des statuettes phéniciennes, que notre confrère Paris-Journal avait rachetées et rendues au Louvre, on s'était ému en haut lieu, et la Sûreté informait. Avec une discrétion qu'on comprendra, notre confrère n'avait pas voulu connartre ou livrer le nom du ou des ravisseurs. Mais les agents de M. Hamard ont eu plus de curiosité.

Dans les milieux judiciaires on gardait le secret le plus absolu relativement à l'orientation des recherches et à leur résultat.

Or, hier matin, on apprenait qu'une arrestation venait d'être opérée.

En effet, au cours de leur enquête, les inspecteurs de la Sûreté avaient établi que le voleur

était un Russe.

Lorsque les agents se présentèrent à son domicile, ils ne purent que constater sa disparition.

Poursuivant leurs investigations, les inspecteurs de la Sûreté apprirent que cet individu avait été longuement hospitalisé par un de ses compagnons qui n'ignorait pas le genre de ses occupations et qui lui avait même servi d'intermédiaire pour la vente des statuettes.

Ce dernier fut emmené, hier matin, au service de la Sûreté et longtemps interrogé par M. Drioux dans le cabinet de M. Hamard.

Il fit des réponses évasives et avoua qu'il n'ignorait pas la provenance des statuettes que son ami avait eues en sa possession.

Les magistrats acquirent la certitude que l'on se trouvait en présence d'un membre d'une bande cosmopolite dont la principale occupation consistait à dévaliser nos musées.

Dans ces conditions, M. Drioux n'hésita pas à mettre le Russe en état d'arrestation. Peu après, il le faisait écrouer à la Santé.

Ajoutons qu'une perquisition opérée au domicile du receleur n'a amené aucun résultat.

Dans les milieux judiciaires et policiers, on garde le secret le plus absolu au sujet de cette arrestation.

NOTRE ENQUETE

Nous nous sommes rendu au domicile de la personne arrêtée, 37, rue Gros, mais à cette adresse, nous n'avons pu avoir aucun renseignement.

Nous avons su, néanmoins, qu'il s'agissait en réalité d'un homme de lettres très connu dans les milieux journalistiques et littéraires. sous le nom de Guillaume Apollinaire.

Il apparaît jusqu'à présent qu'on ne saurait inculper ce dernier que d'avoir donné l'hospitalité au voleur, lequel est actuellement en Belgique.

Guillaume Apollinaire est apprécié comme critique d'art; il publia récemment un roman très remarqué dont on parla beaucoup lors de l'attribution du Prix Concourt.

Le même jour, *L'Action* cite en dernière page plusieurs passages de l'article que vient de publier *Paris-Journal* pour la défense

[7]

d'Apollinaire.

Puis le feuilleton continue.

Dimanche 10 septembre.

LES VOLS AU LOUVRE :

M. **DRIOUX** NOUS EXPLIQUE

LES MOTIFS DE L'ARRESTATION DE M. APOLLINAIRE

L'émotion soulevée dans le monde des lettres et parmi les artistes par la nouvelle de l'arrestation de Guillaume Apollinaire a eu un écho, hier, au Palais de justice.

On y a fort discuté, en effet, sur la mesure prise par le juge d'instruction, et dans de nombreux groupes, on s'est fort étonné que M. Drioux, qui lança contre M. Apollinaire un mandat d'arrêt, n'ait pas songé qu'il se trouvait en présence d'un écrivain de talent et d'un homme dont la probité est au-dessus de tout soupçon.

Nous avons tenu à connaître les motifs qui avaient fait agir de la sorte le magistrat instructeur.

CE QUE DIT LE JUGE D'INSTRUCTION

«Il n'a jamais été dans ma pensée, nous a-t-il dit, d'incriminer un intermédiaire de bonne foi qui rapporterait un objet volé...

«Si j'ai décerné un mandat de dépôt contre Guillaume Apollinaire, c'est que, au cours de mon instruction, j'ai recueilli des éléments juridiques absolument certains permettant de relever à sa charge un délit qualifié par la loi pénale.

«J'y ajouterai que son arrestation m'a paru indispensable pour poursuivre utilement les recherches destinées à faire découvrir les voleurs du Louvre.»

M. Apollinaire n'est pas poursuivi, ainsi qu'on l'a dit, en raison du vol de deux têtes qui ont été restituées mardi dernier, mais pour le vol de la statuette phénicienne qui date du mois de mai 1911.

On sait que cette statuette, vendue à notre confrère *Paris-Journal* contre une somme de 250 francs, fut également restituée au musée. Or, il paraît que M. Apollinaire aurait sciemment recelé cet objet.

Au cours du premier interrogatoire que M. Drioux fit subir avant-hier soir à l'inculpé, celui-ci aurait formellement reconnu les faits, et c'est cet aveu qui aurait entrainé son arrestation.

D'autre part, une lettre adressée par le voleur à M. Apollinaire, lettre saisie par la police, serait de nature à aggraver le cas du critique d'art.

Il convient d'ajouter que l'inculpé a toujours déclaré avoir agi par pitié pour le voleur et n'avoir obtenu aucun bénéfice de la vente de la statuette.

Il a choisi comme défenseur Me José Théry.

LE VOLEUR DE STATUETTES

Le voleur de statuettes, ex-secrétaire d'Apollinaire, serait un nommé Vivien, d'origine russe. Petit et blond, d'allure assez soumise, c'est surtout un déséquilibré : de déchéance en déchéance, il en est arrivé au vol. Il appartient à une illustre famille de Russie. A l'ambassade cependant, on nous dit ignorer ce nom.

<...>

CHEZ M. ELEMIR BOURGES

M. Elémir Bourges, l'écrivain dont l'oeuvre littéraire est peut-être la plus pure et la plus noble de ce temps, habite à Auteuil, non loin d'Apollinaire. Le maître et l'élève se plaisaient à d'interminables controverses sur les vieux auteurs et les vieux livres.

«Vous me voyez stupéfait de cette nouvelle, nous déclare M. Elémir Bourges. Je ne puis la considérer que comme une plaisanterie. Et j'espère que ce juge d'instruction ne s'obstinera pas à la pousser plus loin.

«Apollinaire arrêté! Lui, un si honnête garçon, un ami si sûr et si généreux, qui n'avait de plus grande passion que l'art et ses livres! Il ne peut être victime que de son coeur. Pour moi, qui connais son caractère et sa vie, je vous autorise à déclarer que je le considère comme absolument incapable de commettre la moindre indécatesse.»

CHEZ M. DE GOURMONT

M. de Gourmont n'est pas moins catégorique. «J'ai vu Apollinaire à ses débuts, nous dit-

il, j'ai suivi sa carrière de très près, nous avons pour ainsi dire collaboré ensemble. Je ne parle donc pas sur une impression, mais en toute connaissance de cause. Eh bien, je le considère comme un parfait honnête homme, un probe écrivain, un vrai gentilhomme de lettres.»

Mardi 12 septembre.

M. APOLLINAIRE SERA INTERROGE AUJOURD'HUI

M. Drioux, juge d'instruction, ne s'est pas occupé hier de la *Joconde*.

Il procédera cet après-midi, à deux heures et demie, à l'interrogatoire de M. Guillaume Apollinaire.

L'avocat de ce dernier. Me José Théry est, en effet, rentré hier à Paris. Il s'est d'abord rendu dans le cabinet de M. Drioux où il a pu prendre connaissance du dossier. Il s'est ensuite rendu à la prison de la Santé où il a eu un long entretien avec son client.

Me José Théry que nous avons pu rencontrer dans la soirée n'a rien voulu nous révéler du dossier; il a toutefois exprimé son entière confiance dans l'issue de cette affaire.

Cette confiance est partagée par la grande majorité du public. C'est à tort, en effet, que l'on a affirmé que des charges nouvelles pèsent sur M. Apollinaire. On a dit qu'il avait cherché à égarer la justice en donnant de fausses indications. N'est-ce pas lui, au contraire, qui a spontanément raconté dans quelles circonstances était parti le voleur, par la gare de Lyon.

En résumé, M. Guillaume Apollinaire est uniquement poursuivi pour avoir, par charité, recueilli chez lui le voleur des statuettes phéniciennes.

Non seulement M. Apollinaire n'a pas pris part aux vols du Louvre et n'en a tiré aucun profit, mais c'est grâce à son entremise que notre grand musée national a pu rentrer en possession des oeuvres d'art dérobées.

Au Parquet on paraît décidé à aiguiller l'affaire vers la Cour d'assises. Pour cela on considérerait le vol non point comme une soustraction banale, mais comme un *détournement d'objets dans un*

[9]

dépôt public.

Cette distinction a son importance; car s'il ne s'agissait que d'un vol vulgaire, la prescription serait acquise pour le vol, commis en 1907, des deux statuettes que restitua *Paris-Journal*.

Mercredi 13 septembre.

L'INTERROGATOIRE

Hier, M. Drioux, juge d'instruction, a procédé à l'interrogatoire au fond de M. Guillaume Apollinaire, qu'assistaient Mes Théry et Arthur Fraysse.

Les réponses du critique dramatique dont l'arrestation a produit une si vive émotion dans le monde artistique et littéraire peuvent se résumer dans ces quelques mots : «Je savais que Géry Pierret était un voleur et un martre-chanteur. Je l'ai hébergé par bonté d'âme, sans me rendre compte que je commettais un délit.»

M. Apollinaire a commencé par donner au juge quelques renseignements sur son protégé. Petit employé d'un journal financier où il l'a eu sous ses ordres vers 1905, Pierret fut remercié pour indélicatesse. Il partit pour Bruxelles et là il trouva encore le moyen de se faire condamner à 28 jours de prison pour vol. Déserteur, il revint en France, où il mena une vie des

plus désordonnées. Il vécut pendant quelque temps grâce à la générosité de son beau-père, M. Haverman, avocat général à Bruxelles, qui finit par s'en désintéresser complètement.

Après avoir fait cet exposé, M. Apollinaire avoua tous les faits que l'accusation lui reproche.

Il dit au juge qu'à trois reprises différentes et à des époques éloignées, il avait donné l'hospitalité à ce dévoyé dont il connaissait les méfaits.

Car lorsque Pierret vola la première fois les deux statuettes, il était au service de M. Guillaume Apollinaire auquel il servait de sujet pour son livre intitulé *Hérésiarque et Cie*.

Le critique d'art fut mis au courant de ce vol : Non seulement il ne chasse pas le voleur, mais, encore, par bonté d'âme ou inconsciemment il facilita la vente de ces objets en donnant à Pierret l'adresse d'un de ces <sic> amis, artiste peintre qui en fit l'acquisition pour une somme de 50 francs.

Quand après avoir effectué un long voyage en Californie, Géry Pierret revint en France, M. Apollinaire n'hésita pas à lui tendre la main de nouveau. Il le prit à son service. Et lorsque le 14 mai, Pierret vint s'installer chez lui avec sa valise, il n'ignora pas que cette valise contenait la statuette phénicienne qui avait été volée au Musée quelques jours auparavant.

M. Apollinaire déclara qu'il fit tout son possible pour que le voleur rendît les objets volés. C'est très possible, mais il ne fut pas écouté.

Fatigué d'héberger un dévoyé, l'inculpé dit qu'il s'en sépara définitivement le 20 août et qu'il ne le revit que le 3 septembre, quelques jours après la vente de la statuette à notre confrère *Paris-Journal*. Il ne fut pas mis au courant des négociations qui aboutirent à cette vente.

Toujours est-il que, de nouveau, il aida le voleur et facilita sa fuite en lui remettant une somme de 160 francs pour quitter la France.

Tous ces faits M. Apollinaire les raconta tout bonnement, tel un

[10]

enfant qui rend compte à ses parents d'une mauvaise action avec l'espoir de se faire pardonner.

M. Drioux le comprit et faisant droit à la demande de l'inculpé, il a ordonné immédiatement sa mise en liberté provisoire.

A sept heures, M. Apollinaire quittait le prison de la Santé.

Dans *Le Figaro*, Jean de Paris donne d'abord à Pierret le nom de Vivien, puis rectifie son erreur. Ses articles quotidiens («A propos de la Joconde» le 9, «Les Vols au Louvre: les statuettes phéniciennes» le 11, «Les Vols au Louvre» le 12, «Les Vols au Louvre : l'affaire Apollinaire» le 13) n'apportent pas d'informations nouvelles, sinon la cause du renvoi de Pierret du *Guide du rentier* et la durée de sa peine de prison (article du 13) :

<...> M. Apollinaire a raconté aux juges qu'il avait fait la connaissance de Géry Pierret en 1905 dans un journal où ils collaboraient l'un et l'autre. Pierret n'avait pas tardé à avoir des difficultés avec le directeur de cette feuille et finalement il avait été renvoyé pour chantage. Après avoir écrit quelque temps dans un journal financier, le jeune homme partit pour la Belgique, où il fut condamné pour vol à vingt-huit jours de prison.

Sa peine achevée, Pierret était revenu à Paris, et pendant ce nouveau séjour, il fit plusieurs visites à M. Apollinaire. Au cours de l'une d'elles, il raconta à M. Apollinaire qu'il avait dérobé les deux statuettes phéniciennes au musée du Louvre, après les avoir descellées. Il lui demanda même de lui indiquer quelques personnes à qui il pût les vendre. M. Apollinaire s'y refusa.

<...>

Le *Petit journal*, spécialisé dans la grande information, parle aussi le 9 septembre d'un «nommé V...» et d'un «sujet russe» chez qui auraient été déposées les statuettes. Plus loin, «M. Guillaume Kostrowisky, dit Apollinaire», est cité, et un journaliste a enquêté :

<...>

AU DOMICILE DE M. KOSTROWISKY

Lorsque nous nous présentons au domicile de M. Guillaume Kostrowisky, 37, rue Gros, à Auteuil, et que nous demandons à la concierge à voir son locataire, elle nous répond que M. Apollinaire est absent de chez lui depuis hier soir.

Nous nous rendons alors chez un ami de l'écrivain, qui vient seulement d'apprendre la nouvelle et qui veut bien nous donner les explications suivantes :

- Apollinaire était un grand amateur d'antiquités et de ce fait, il se trouvait en relations avec beaucoup d'antiquaires et de gens possédant des objets curieux.

Un jour, le hasard fit qu'il rencontra un individu qui lui avoua être le voleur des statuettes dérobées au musée du Louvre.

Apollinaire lui dit qu'il fallait absolument rendre ces objets. L'homme accepta, mais à une condition, c'est que l'impunité lui serait assurée.

C'est alors qu'Apollinaire amena cet individu à *Paris-Journal*, qui se chargea de restituer les statuettes.

A aucun moment, le voleur n'a demeuré chez Apollinaire qui n'a

[11]

non plus jamais eu entre les mains les objets volés.

Notre interlocuteur a ajouté, en nous reconduisant, qu'il était certain que l'on n'avait inquiété M. Apollinaire que dans l'espoir d'obtenir de lui le nom du voleur.

<...>

C'est dans *Le Petit journal* du 13 que paraît aussi une déclaration d'Albert :

CHEZ LE FRERE DE M. GUILLAUME APOLLINAIRE

Un de nos collaborateurs s'était présenté, hier après-midi, 6, rue des Colonnes, où il a rencontré M. Albert Kostrowisky.

Il a été le premier à apprendre au frère de M. Guillaume Apollinaire que la mise en liberté du détenu de la Santé était dès ce moment décidée pour le soir :

«Je vous suis très reconnaissant de m'annoncer cette heureuse nouvelle, a-t-il dit à notre collaborateur.

Hélas! je ne puis malheureusement rien vous dire que vous ne sachiez, sinon que je ne connais aucunement ce baron Ignace d'Ormesan dont la lettre a été reproduite ce matin; je n'ai jamais, non plus, entendu parler du forçat évadé, Antonin Rives, dont le nom vient d'être révélé.

Seulement je tiens à protester contre des inexactitudes publiées ces jours derniers, à la suite de l'arrestation de mon frère, sur notre famille.

Mon frère et moi avons été élevés en France.

Originaires de Minsk, en Lithuanie, plusieurs de nos ancêtres ont servi la Russie, l'un est mort à Sébastopol; notre père se distingua dans la bataille de Crimée, il devint plus tard camérier secret du pape Pie IX.

Mais l'heure presse, je vais sauter dans une automobile pour aller chercher mon frère à la Santé et le ramener chez notre mère; pensez si elle va être heureuse, elle qui devait aller le voir demain à la prison! Pour moi je l'ai vu aujourd'hui et hier, il n'est pas déprimé et il s'attendait à sa mise en liberté.»

Nous prenons congé de notre hôte, qui, rapidement, s'habille pour se rendre rue de la Santé.

Dans *Le Matin* du 13 septembre enfin, cet interview d'Apollinaire libéré :

M. APOLLINAIRE PROUVE
QUE GÉRY PIERET N'A PAS PU VOLER LA «JOCONDE»
DERNIERE HEURE

M. Apollinaire, maintenu par deux gardes municipaux, arriva à la prison à 6 h. 1/2; une demi-heure plus tard, toutes formalités accomplies, il franchissait la grande porte noire, qu'un gardien avait fait pivoter exprès pour lui.

Et dans l'automobile qui l'emportait, rapide, vers celle qui, fiévreusement, épiait son retour, M. Apollinaire nous fit le récit de ses aventures, de ses relations avec Géry Pieret, de son arrestation,

[12]

de son emprisonnement.

Pieret est un garçon qui n'est pas sans talent. Comme il avait écrit quelques nouvelles «américaines», je m'entremis pour les faire éditer. Mes démarches échouèrent, l'ouvrage ayant été jugé trop infime. Je lui donnai alors un sujet de roman, dont il écrivit les six premiers chapitres. Cet ouvrage, inachevé, devait s'appeler : *l'Erreur d'Honorine Brusselaer*.

Mais mon futur «secrétaire», bientôt complètement dénué de ressources, me demanda de l'héberger. Je n'ai pas cru devoir refuser ce service à un jeune homme pour lequel, malgré ses fautes, j'avais de l'affection. Je ne me doutais point que semblable charité me conduirait en prison.

- Vous saviez cependant que vous logiez chez vous un voleur?

- Oui, mais le courage m'a manqué de le laisser sans un sou dans la rue... Et puis, et puis, sous le prétexte qu'il figurait dans mon livre, Géry s'imposait un peu dans ma vie.

Le 21 août, j'affirme que Pieret ne quitta pas la rue Gros. Au moment de m'en séparer, j'avais résolu de lui faire don de certaines estampes.

- Tu les vendras, lui dis-je; cela te procurera un peu d'argent.

Nous passâmes la matinée à choisir ces estampes et à deux heures, Géry descendit chez un boutiquier acheter des oeufs et des fruits qui composèrent notre déjeuner. Il s'absenta un quart d'heure. Il n'eut vraisemblablement pas le temps de dérober la *Joconde*.

Au soir de cette journée mémorable, Pieret partit. Je ne devais le revoir que le 3 septembre. Entre temps, il avait vendu à *Paris-Journal* la première statuette phénicienne.

Le 3 septembre, Pieret déjeuna avec moi, dans un petit restaurant des Champs-Élysées, où j'avais accoutumé de rencontrer des amis. M. de Royaumont, conservateur du musée Balzac, s'y trouvait justement. Il nous pria à sa table, et je me souviens de ce détail qu'il invita Géry Pieret à venir, le lendemain, arroser en sa compagnie le jardin du musée dont les gazons mouraient de soif.

Géry promit, mais ne vint pas, pour la raison que le soir même je le conduisis à la gare de Lyon et l'embarquai dans le train de Marseille. Est-il allé jusqu'à Marseille? A-t-il, en cours de voyage, modifié son itinéraire? Cela je ne saurais le dire.

- Mais *Paris-Journal* a reçu de lui une lettre datée de Francfort!...

- Hum! répondit l'écrivain, il conviendrait, d'abord de connaître si cette épistole n'est point l'oeuvre d'un fumiste. Je crois d'ailleurs Pieret capable de pareille vantardise... Il fanfaronne volontiers... de loin. Au demeurant, il est assez peu courageux : les policiers l'effraient.

Je ne serais pas étonné, au surplus, qu'il fût arrêté avant peu de jours... Il est bavard. Ce serait très curieux qu'il ne racontât pas ses exploits à quelqu'un...

Nous étions arrivés. M. Apollinaire reprit ses pauvres objets en désordre et s'empressa vers la maison de sa mère.

[13]

II - LE POUR ET LE CONTRE

L'arrestation d'Apollinaire suscita de nombreuses réactions. Dès le 8, *Paris-Journal* protesta dans un éditorial intitulé «La Gaffe», disant notamment :

La police française, qui n'arrête les voleurs et les assassins que lorsqu'ils se livrent eux-mêmes, ou ce qui - comme disait Sarcey - est «kif-kif», lorsqu'ils sont dénoncés, vient de faire un de ces coups de martre dont elle est coutumière quand elle est livrée à ses propres moyens.

Renonçant à mettre la main sur le voleur de la *Joconde*, ne pouvant découvrir celui des statuettes phéniciennes que nous rendîmes au Louvre, il y a quelques jours, elle a arrêté hier une personnalité dont le seul tort est d'appartenir au monde journalistique...

Avec cette logique rigoureuse la police aurait pu tout aussi bien conclure que le voleur était M. Guillaume Apollinaire lui-même et qu'il ne vola qu'à notre instigation et 'simplement dans le but de faire un de ces tam-tams de mauvais aloi qui tiennent l'opinion publique en éveil pendant vingt-quatre heures.

Il est fort regrettable que nous soyons liés par le secret professionnel et que nous ayons pris l'engagement de ne pas révéler les conditions dans lesquelles se firent les deux restitutions. Mais jusqu'à plus ample informé, nous considérons M. Guillaume Apollinaire comme un honnête homme et nous invitons M. Drioux à ne pas oublier que les erreurs les plus courtes sont les meilleures.

Et rappelant la carrière d'Apollinaire, l'auteur de l'article concluait :

Et ce critique d'art serait venu en France pour dévaliser les musées, alors qu'au contraire il ne cessa d'apporter son concours, pécuniaire souvent, aux oeuvres et aux sociétés artistiques!

[14]

Le 10, nouvel article, dont voici l'essentiel :

UNE PROTESTATION

La nouvelle de l'arrestation de M. Guillaume Apollinaire a soulevé une violente indignation dans les milieux des lettres et dans les bureaux de rédaction où le jeune écrivain compte de nombreux amis. Un grand nombre d'écrivains et de journalistes sont venus, hier, à *Paris-Journal* offrir leur protestation : ils ont signé la protestation suivante qui a circulé, hier, dans les milieux littéraires et les bureaux de rédaction :

Un scandale vient d'être commis. L'arrestation de Guillaume Apollinaire qui, sans atteindre à son honneur, met en péril les intérêts de la presse, la dignité professionnelle des journalistes et des écrivains et même celle de tout galant homme qui ne veut point trahir sa parole. La cause de notre camarade est assez claire pour qu'il soit relâché dans les vingt-quatre heures.

Pour lui témoigner leur sympathie, autant que par protestation contre des procédés de police indignes du pays français et de nos moeurs littéraires, les soussignés s'inscrivent :

Octave Mirbeau, Elémir Bourges, Edmond Haraucourt, E. Chichet, Jean Mazeran, H. Yve-Plessis, Georges Le Cardonnel, Antoine Albalat, Charles Mère, André Salmon, René Bizet, Jérôme et Jean Tharaud, Etienne Charles, Maurice Dutourt, Aché, Remy de Gourmont, René Lauret, Pascal Fortuny, Duchesne, François Crucy, Cams, Dorgelès, Gabriel Boissy, de Beaumont, Pierre-Paul Plan, Henry Macé, Hugues Destrem, Maurice Cremnitz, Hector Fleischmann, Alfred Bougenie, Maurice Leclercq, Edouard Lepage, Paul Sangouard, Edmond Huret, Alexandre Mary, Albert Acremant, Henri Albert, Armory, André Avèze, Belval-Delahaye, Louis Besse, Billy, André Blot, Pascal-Bonetti, Riccetto Canudo, Robert Catteau, Henri Dagan, René Dalize, Robert Delaunay, Maurice Delcourt, Lucien Dellys, Fernand Divoire, E.-René Fabre, René Fauchois, Eugène Figuière, Joachim Gasquet, Mme E. Gérard, Marcel Géraud, Mme Jeanne Landre, Léo Larguier, Fernand Léger, Alexandre Mercereau, Vincent Muselli, François Perilhou, Poinot, Renri Rigal, Paul Souchon, André Tudesq, Jules Vèran de Vitrolles, Robert Oudit, Urbach-Rivière, C.-H.-A. Bertrand, Berthey, Félix Méténier, Henriette Doringe, Fernand Fleuret, Max Jacob, Jacques Dyssord, Paul Brulat, P.-N. Roinard, Louis Vauxcelles, Warnod, Maurice Nau, etc., etc.

D'autre part :

M. A. Toussaint **Luca**, avocat à la cour, nous écrit dans une lettre où il revendique M. Guillaume Apollinaire comme un de ses plus vieux amis, et «ce titre seul, dit-il, suffirait pour me permettre de m'émouvoir d'une arrestation que rien jusqu'à présent ne justifie»:

«Une protestation s'impose d'urgence contre le procédé employé à l'encontre de cet écrivain original.

«J'ajoute pour rectifier quelques erreurs de mauvaise foi glissées dans les comptes rendus de ce matin, que Guillaume Apollinaire, d'origine polonaise, a fait toutes ses études en France, qu'il possède une culture française très approfondie et que ses relations avec les penseurs, artistes ou écrivains étrangers ne peuvent en rien être confondues avec celles qui existent entre malfaiteurs internationaux. Il n'est pas juif, mais catholique. Le martre Elémir Bourges, qui fréquente assidûment les mercredis littéraires de Guillaume Apollinaire pourrait témoigner en faveur de cet esprit distingué.

[15]

«Les hommes de lettres et les artistes que l'auteur *d'Hérésiarque et Cie* a défendus avec

acharnement ne sauraient trop élever leur voix contre cette arrestation qui indignent l'opinion éclairée.»

CE QUE DIT M. OCTAVE MIRBEAU

M. Octave Mirbeau, on le sait, se tient soigneusement au courant du mouvement littéraire actuel. Il suit attentivement les jeunes, parmi lesquels Apollinaire tient la place que nous venons de dire. Aussi avons-nous estimé intéressant de demander à l'auteur du *Jardin des Supplices* ce qu'il pense du cas qui nous préoccupe.

M. Octave Mirbeau nous répond :

- Je tiens M. Guillaume Apollinaire en haute estime, pour son caractère et pour son talent littéraire. Il n'a pas encore donné tout ce qu'on peut attendre de lui : c'est un artiste, c'est un érudit, c'est un travailleur ardent : il ne peut pas être un malhonnête homme.

Le clan des profiteurs, des lâches, des arrivistes féroces ne compte pas un homme de la valeur de Guillaume Apollinaire.

Celui-ci n'avait pas besoin de recourir aux profits du vol, car il mérite, déjà, de gagner largement sa vie avec sa plume.

J'ai lu, ce matin, dans *Paris-Journal*, le récit de son arrestation. C'est tout simplement ignoble.

On met sous les verrous un écrivain pour un délit que le Code connaît, mais que ma conscience ne connaît pas! Voilà les moeurs d'aujourd'hui! Si je rencontre M. Guillaume Apollinaire dans la vie, après une condamnation infligée à l'aide des justes lois, je lui tendrai la main, et j'estime que cet incident n'aura aucune influence sur la carrière qu'il doit poursuivre...

Et dire, ajoute M. Mirbeau, que tout cela est arrivé à cause du vol de la *Joconde*... un tableau de commerce, et rien autre chose...

J'aurais voulu féliciter M. Camille de Sainte-Croix du courageux article écrit par lui à propos de cette oeuvre, qui fit commettre tant de sottises...

Le «sourire» de la *Joconde*... il existe, certes, ce sourire, bête comme nombre de sourires. Il a fallu la «littérature» pour le rendre licencieux. Mais pourquoi tant d'histoires, quand il y a, tout près du panneau vide, un Ciorgione et tant de merveilles dans la salle des Primitifs?

Mais le Louvre, c'est le Louvre où l'on pouvait tout imposer et tout voler sous le solennel savant qu'était M. Homolle, et où l'on peut encore tout imposer et tout voler sous l'inconnu qui le remplace, sans être un savant : l'administration, c'est l'administration des Beaux-Arts, avec M. Dujardin-Beaumetz à sa tête, et la justice, c'est celle qui emprisonne Guillaume Apollinaire! ..

Laissez-moi dire encore combien celui-ci compte d'amis parmi les écrivains, y compris dans notre Académie des Concourts, M. Léon Daudet, qui a chaudement défendu le livre de ce «juif».

Pourtant, tout cela manque de poids auprès de M. Drioux!...»

UNE LETTRE D'APOLLINAIRE

M. Guillaume Apollinaire a écrit hier à un ami :

[16]

Je vous remercie des paroles de réconfort, que m'a apporté votre pneumatique. Je m'ennuie extrêmement, et ce soir, ce sera la troisième nuit que je serai à la Santé, le 15e de la 11e. Ma main très amie et toute ma reconnaissance pour les attentions spontanées que vous me témoignez.

Je souhaite voir bientôt quelqu'un d'ami. Il y a trois jours que je subis un sort rigoureux. La règle de la Prison de la Santé ne permet qu'un livre par semaine aux détenus, ou, si l'on obtient permission d'en faire venir du dehors, il faut que ce soit d'une librairie, si bien que dans le cas où je devrais rester ici quelques jours encore, je ne pourrais avoir mes livres pour travailler.

Merci et à bientôt.

Guillaume APOLLINAIRE,
(Guillaume Kostrowitzky)

Prison de la Santé, Ile divis., 15e cell.

On pourrait au moins permettre à M. Guillaume Apollinaire. coupable d'avoir aidé à la restitution au Louvre d'une partie des richesses volées, de posséder quelques livres.

<...>

Voilà donc une liste de signataires de la protestation. Une autre a paru dans *L'Action* du 10; elle est plus brève, mais comporte ces autres noms : Léon Lafage, Paul Léautaud, Paul Morice, Adrien van Bever. Une lettre de Georges Turpin à Nicolas Beauduin, que nous a communiquée Alain Mercier, laisse penser qu'il avait également donné son adhésion.

Ce n'est pas seulement dans les milieux littéraires et journalistiques parisiens qu'on s'émut. Paul-Napoléon Roinard, qui collabore à *La Petite Gironde*, prend la défense d'Apollinaire le 11 («Autour des vols du Louvre»). Olivier Bag (Olivier Hourcade) s'insurge dans une autre feuille bordelaise. *Le Mondain* (un peu tard, car l'article qui paraît le 16 est suivi de cette note : «Cet article était composé lorsque nous est parvenue l'heureuse nouvelle de la mise en liberté d'Apollinaire.») :

La police parisienne vient d'arrêter Guillaume Apollinaire coupable d'avoir avec le plus grand désintéressement fait restituer au Louvre trois statuettes ibériques par le voleur lui-même qui était son obligé.

Le fait est sans précédent.

Les amis de Guillaume Apollinaire et de son oeuvre qui est certainement une des plus belles et plus originales de la jeune génération, s'élèvent contre la criminelle maladresse de ces juges en mal de publicité.

Au nom de la «Société des Poètes Girondins», de la rédaction des «Marches du Sud-Ouest» et du «Mondain» j'adresse ici au poète Guillaume Apollinaire nos plus vifs sentiments de sympathie et nos voeux les plus sincères que prompte justice lui soit faite.

A gauche comme à droite on s'étonne, quand on ne s'en inquiète pas, du comportement du Parquet. Dans *Le Gaulois* du 10 septembre, Emmanuel Bocq fait longuement état de la protestation qui circule parmi les journalistes et les hommes de lettres. Puis, après avoir cité *Le Temps*, il se réfère à «une autre source» pour exposer «quel aurait été exactement le rôle de M. Guillaume Apollinaire vis-à-vis du voleur des statuettes phéniciennes» :

[17]

Celles-ci avaient été dérobées, il y a quatre ans, par Vivien.

Apollinaire connut Vivien depuis : il le rencontra dans des milieux semi-littéraires, semi-artistiques. Il ignorait alors le vol, Vivien étant dans la misère, il l'hébergea quelque temps et lui donna des manuscrits à recopier. Puis ils se séparèrent. C'est seulement après le vol de la *Joconde* qu'Apollinaire apprit de la bouche même de Vivien l'affaire des statuettes. Il voulut lui faire rendre celle encore en sa possession. C'est seulement devant la dérobade de Vivien, disant qu'il craignait d'être pris, qu'Apollinaire accepta de servir d'intermédiaire désintéressé entre lui et *Paris-Journal*.

En ce qui concerne les deux autres statuettes rendues postérieurement, Apollinaire avait su de Vivien le nom de celui qui les possédait. Il fut le trouver et obtint que celui-ci les restituât à son tour. La personne demanda seulement à Apollinaire de lui servir aussi d'intermédiaire et lui fit promettre de taire son nom.

Le seul grief relevé contre l'homme de lettres serait de ne point vouloir livrer ce nom et de ne point avoir dénoncé Vivien. M. Guillaume Apollinaire objecte le respect de la parole donnée et fait valoir que son entremise dans les deux affaires ne lui a pas rapporté un centime.

L'affaire en est là, espérons qu'elle aura une prompte et légitime solution.

<...>

A *L'Humanité*, un article anonyme est, le 9 septembre, intitulé «Les Vols au Louvre : une arrestation inattendue» :

A la suite de la remise de deux statuettes phéniciennes faites au Louvre par l'intermédiaire de *Paris-Journal*, une enquête avait été ouverte par le Parquet.

M. **Drioux**, juge d'instruction, avait reçu mandat de rechercher l'auteur du vol des statuettes. Le magistrat parvint à établir que le voleur était un sujet russe actuellement en fuite. Il apprit également que le ravisseur des statuettes avait reçu l'hospitalité chez un de ses «compatriotes».

Sur mandat de M. Drioux, la Sûreté a procédé, hier, à l'arrestation de ce dernier, qui se trouve être M. Guillaume Apollinaire, de son vrai nom Guillaume Costrowisky, demeurant 37, rue Gros, à Auteuil, collaborateur littéraire de plusieurs journaux de Paris.

Cette arrestation n'a pas été sans jeter de la surprise dans le monde de la presse, et on se demande si la Sûreté, déçue dans ses recherches infructueuses de la *Joconde*, n'a pas agi avec une légèreté et une hâte regrettables. M. Apollinaire peut avoir hospitalisé l'auteur des vols de statuettes sans avoir connu ce vol ni l'avoir facilité.

Il paraît que le voleur se serait désigné lui-même à l'attention de la police par des dépenses exagérées et suspectes, dans des établissements de nuit. Il est inconcevable alors qu'on l'ait laissé échapper, mais si tel est le cas, l'arrestation de M. Apollinaire ne saurait apparaître comme une compensation à pareille maladresse.

Le 10, on revient sur «l'arrestation arbitraire dont M. Guillaume Apollinaire a été l'objet» et sur l'«étrange explication» qu'en donne le Parquet en prétendant faciliter l'enquête par cette inculpation : «Voilà une curieuse façon d'expliquer la maladresse du Parquet.»

Le lendemain, dans sa «Petite semaine», Victor Snell n'y va pas

[18]

par quatre chemins :

<...>

Samedi 9 - Arrestation du journaliste Guillaume Apollinaire, prévenu de recel.

Jusqu'à présent, l'histoire des vols du Louvre peut se résumer ainsi :

«Dujardin-Beaumetz a laissé voler la Joconde.

Dujardin-Beaumetz est en liberté.

Guillaume Apollinaire a contribué à faire restituer deux statuettes volées au Louvre.

On a f... Guillaume Apollinaire en prison.»

Ça peut paraître prodigieux, fantastique, paradoxal. Sans doute, mais c'est ainsi...

<...>

Et le 13, c'est l'annonce de la libération.

LES VOLS AU LOUVRE : M. G. APOLLINAIRE EN LIBERTE

M. Drioux, juge d'instruction, a procédé, hier, à l'interrogatoire de M. Guillaume Kostrovisky, dit Apollinaire, en présence de ses défenseurs Mes José Théry et Arthur Fraysse.

Au cours de cet interrogatoire, l'inculpé a renouvelé les déclarations qu'il avait déjà faites au service de la Sûreté.

Il a reconnu avoir à trois reprises, donné l'hospitalité à Géry Perret de restituer les objets volés au Musée du Louvre.

On sait qu'il ne fut pas écouté. Perret vendit les têtes à un artiste peintre et la statuette à un confrère du matin.

L'inculpé a déclaré qu'il était resté étranger aux négociations qui ont abouti à ces ventes et qu'il n'avait retiré aucun profit des vols commis par son protégé.

A la suite de cet interrogatoire, M. Drioux a ordonné la mise en liberté de M. Guillaume Kostrovisky qui, à sept heures, accompagné de nombreux amis, quittait la prison de la Santé.

Apollinaire n'eut pas que des amis. Urbain Gohier se déchaîna dans *L'Oeuvre*, antisémite et xénophobe.

L'INVASION - LES RASTAQUOUERES

On arrête, pour complicité par recel dans le pillage du Louvre, un «journaliste parisien» qui prétend s'appeler Apollinaire, et qui s'appelle Kostrowsky. C'est un Polonais ou un Juif, éditeur de publications infâmes, aussitôt collaborateur de trois grands journaux et de deux bonnes revues.

Combien de jeunes Français n'ai-je pas connus, qui cherchaient à gagner leur vie dans les journaux de Paris! Mais il n'y a pas de place pour eux, sauf dans les emplois subalternes. La presse de Paris est livrée presque toute aux rastaquouères, -espions ou pourrisseurs du peuple.

Le secrétaire du Juif ou Polonais pornographe, - l'un des brigands du Louvre - est un Belge. Quand on connaitra toute la bande, on n'y trouvera que des étrangers ou des métèques.

Pendant l'affaire Dreyfus, j'ai eu à m'occuper d'un individu qui se

[19]

cachait, au *Gaulois* du «Juif immonde», sous le nom de Desmoulins. Le mois dernier, le *Gaulois* même révélait naïvement que ce Desmoulins s'appelle en vérité Robert Mitchell, qu'il est né d'un père anglais et d'une mère espagnole. Le digne acolyte d'Arthur Meyer («...*Chand d'habits sur vieux galons*») est donc un étranger à la deuxième puissance. Il fallait l'entendre invoquer «Notre France! nos petits soldats! nos chères provinces!» et nous traiter, nous Français, du haut de son «patriotisme»!... Je regrette bien de n'avoir pas su la vérité dix ans plus tôt.

C'est par des Mitchell et des Kostrowsky que sont dirigées ou rédigées nos gazettes et nos revues, que la France est renseignée sur ses intérêts et sur sa situation.

C'est parce que des Kostrowsky et des Mitchell ont envahi la presse parisienne que nos camarades français, loyaux et propres, ne trouvent pas à travailler.

<...>

Le jeudi suivant, sous le titre «Y a-t-il encore des originaux au Louvre?», il reprend insidieusement un écho du *Cri de Paris* :

<...>

Le *Cri de Paris* de M. Abraham Ephraïm qui est renseigné de première main sur les opérations de la brocante juive, répète que la vraie *Joconde* a déjà été volée en 1910 et que la *Joconde* volée le mois dernier n'était qu'une copie.

Ce qui l'amène à cette conclusion :

La thèse du *Cri de Paris* quant à la *Joconde* est vraisemblable, et il faut retendre à tout le contenu du Louvre. L'affaire Apollinaire Krowstowsky prouve qu'on déménageait du Louvre tout ce qu'on voulait. <...>

En décembre encore, Gohier s'acharne dans sa chronique «Mon carnet» (à laquelle Apollinaire fait allusion dans une lettre à Toussaint Luca du 9 décembre) :

<...>

«Vive la Pologne, Monsieur!»

Il est heureux que Floquet soit mort.

M. Krostowski, dit Apollinaire, collaborateur de notre plus vertueux journal et vulgarisateur de l'Arétin, du marquis de Sade, d'Andréa de Nerciat. reste toujours inculpé de complicité dans les vols du Louvre.

M. Karajewski, satyre, sous le coup d'un mandat d'amener, a pris le large.

Mme Curie, lauréate du prix Nobel, sera défendue en correctionnelle par Me Poincaré, de qui les chances ministérielles intimident beaucoup les magistrats.

Nous devons encore à la Pologne quelques milliers de Juifs dont il sera question.

Quo Vadis, Domine?

<...>

Du côté de *L'Action française*, on est assez embarrassé. Les vols du Louvre sont une belle occasion d'attaquer l'administration

[20]

républicaine, les «métèques» et d'évoquer les méfaits d'une bande internationale vendue à la

juiverie. Léon Daudet ne s'en prive pas. Mais on n'accable pas Apollinaire. Certes, Daudet prend ses distances et *L'Action française* du 11 nous livre cet «écho» :

Une rectification. - Notre rédacteur en chef a adressé au secrétaire de la rédaction de *Paris-Journal* la lettre suivante :

Mon cher confrère,

Je lis dans votre numéro de ce matin les paroles suivantes qu'un de vos rédacteurs met dans la bouche d'Octave Mirbeau au sujet de M. Guillaume Apollinaire :

Laissez-moi vous dire encore < *suit le texte que nous avons. donné p. 16* >

M. Léon Daudet qui a chaudement défendu le livre de ce «juif».

Votre rédacteur a sûrement exagéré les paroles de Mirbeau, ou celles-ci ont dépassé sa pensée; car, si j'ai trouvé quelque talent dans *l'Hérésiarque et Cie* - sans avoir pour cela à le défendre chaudement - je ne connais pas, même de vue, M. Guillaume Apollinaire. Je n'ai d'ailleurs pas voté pour lui.

Je vous serai donc obligé de publier ce soir ce petit mot et vous prie de croire à mes sentiments les plus distingués.

Léon Daudet

Notons au passage que la presse de décembre 1910 avait attribué à Apollinaire pour le premier tour les voix de Bourges, Judith Gautier et... Léon Daudet - laissant de plus entendre que Mirbeau - pas plus que les Rosny et Paul Margueritte - n'avait pas lu *l'Hérésiarque*.

Revenons à septembre 1911. Si *L'Action française* du 9 appelle Apollinaire «l'écrivain juif», une rectification apparaît le lendemain :

En annonçant, hier, l'arrestation de M. Kostrowisky, connu dans la littérature sous le nom de Guillaume Apollinaire, nous avons dit qu'il était d'origine juive. Le fait a été contesté par un de nos confrères et il nous est revenu, d'autre part, que M. Kostrowisky ne serait réellement pas juif.

Nous le désirons pour lui et nous le constaterons volontiers. Toutefois nous devons dire que si nous l'avons désigné comme étant de race juive, c'est parce que, au cours de notre enquête, le fait nous a été affirmé par des personnes qui le connaissent depuis longtemps et qui ont collaboré avec lui dans divers organes.

<...>

Et, le 13, sous le titre «Apollinaire n'est pas juif», est citée la déclaration d'Albert (ici désigné comme «père de l'écrivain inculpé») au *Petit journal*.

Une raison de cette modération est sans doute qu'Apollinaire avait donné son adhésion à l'appel dont Charles Maurras avait pris l'initiative en faveur du journaliste Henri Lagrange, condamné à six mois de prison par le tribunal de Rouen pour avoir crié «"A bas Fallières! A bas la République! Vive le roi!"» lors d'une manifestation officielle. La signature d'Apollinaire figure dans *L'Action française* du 20 juillet. Aussi la *Revue critique des idées et des livres* s'est cru devoir expliquer sa position dans sa livraison du 10 octobre :

[21]

LE CAS DE M. GUILLAUME APOLLINAIRE

Nous devons des explications à M. Guillaume Apollinaire. Les voici. Pour s'être un peu fait attendre, elles ne seront que plus nettes.

M. Guillaume Apollinaire venait de s'associer à la protestation des écrivains en faveur de notre collaborateur et ami Henri Lagrange, lorsqu'il fut l'objet d'un mandat d'amener décerné par le juge Drioux et inculpé de complicité dans le vol des statuette phéniciennes dérobées et puis restituées au musée du Louvre. Ses amis écrivains organisèrent aussitôt une pétition pour protester contre l'emploi des menottes et pour réclamer sa mise en liberté provisoire. Nous n'avons pas signé cette pétition. Pourquoi?

- Parce que cette pétition confondait des choses très distinctes et que même en faveur d'un confrère qui a montré, dans une occasion pour nous mémorable, le souci de la solidarité professionnelle, il ne nous est pas permis de faire abandon de nos principes les plus certains, ces principes constituant la sauvegarde spirituelle de notre indépendance et de notre dignité d'écrivains.

La pétition confondait des choses aussi distinctes que l'emploi des menottes et l'opportunité d'une mise en liberté provisoire. Contre l'emploi des menottes nous eussions été très à notre aise pour protester; et aujourd'hui que M. Guillaume Apollinaire se promène librement, il est encore plus facile de démontrer l'absurdité, l'indignité d'un tel procédé. En effet, la justice ne pouvait invoquer en l'espèce la distinction entre le délit commun et le délit politique, attendu que le colonel de la garde a affirmé dans une autre occasion, que les gardes n'avaient pas de consignes précises pour l'imposition ou la non imposition des menottes. Il nous semble dès lors que la qualité d'écrivain devrait dans tous les cas exempter de ce joug infamant. Et dans le cas de M. Guillaume Apollinaire, nous devons en outre remarquer qu'il était absurde et bas de passer le cabriolet à un inculpé qu'on allait bientôt être obligé de mettre en liberté provisoire. Jusqu'ici tout est très clair. Mais où il nous devenait de tout point impossible d'avoir une opinion et d'émettre un avis, c'était sur la question de la mise en liberté provisoire. Ici comme dans l'Affaire Dreyfus, nous ne pouvons que répéter la parole d'Anatole France : nous *n'avons point vu le dossier*. Le juge de M. Guillaume Apollinaire était seul informé, lui seul pouvait prononcer. Sans doute la conscience pouvait faire défaut à ce juge, mais au public il manquait indiscutablement la plus sommaire connaissance du dossier. Le cas d'Henri Lagrange était tout de même un peu plus simple, car il y avait en quelque sorte chose jugée d'avance, jurisprudence établie. Henri Lagrange ne niait pas les faits : mais pour ces faits connus, le tarif aussi était connu. Il y a dix ans, pour le même délit, notre collaborateur et ami le comte de Barraï avait subi une peine de quelques jours de prison. Or Henri Lagrange a été condamné à *six mois*. Cependant, et encore que certains aient cru le contraire, nous n'avons point demandé que les écrivains protestassent contre la sévérité de la peine. Nous avons seulement réclamé pour Henri Lagrange le *régime* auquel il avait un droit indiscutable. Nous nous en sommes tenus là et nous nous arrêterons toujours à cette limite, dans l'intérêt même de la cause des écrivains. Aller au delà, en effet, c'est solliciter une faveur, c'est par conséquent diminuer la dignité professionnelle et affaiblir une position très forte que l'adversaire commun, un pouvoir ennemi de la raison, a trop d'intérêt à emporter. Voyez ce qui arrive à M. Guillaume Apollinaire : il est en liberté

[22]

provisoire; cette mesure, normalement, devait impressionner le public en sa faveur; mais qui sait, dit-on, si elle n'a pas été arrachée par la pression de ses amis? - Beau résultat de l'anarchie!

On a dit que M. Guillaume Apollinaire était juif. Il l'a démenti : nous n'avons pas de

raison de ne pas le croire sur parole. Nous nous assurons donc que s'il n'est pas juif, notre confrère pénétrera sans peine les claires distinctions qui précèdent. Et nous lui souhaitons de convaincre ses juges de son innocence.

La **Revue** critique

[23]

III - LE MOT DE LA FIN

On ironisa beaucoup aussi sur ces journées héroï-comiques. Dans *Le Chroniqueur de Paris* du 16 novembre, Louis **Thomas** donne le ton. Nous tirons ces lignes de son article «J'ai volé la Joconde» :

Chacun sait que MM. Stock et Guillaume Apollinaire font partie de la police. L'un est le cousin germain du préfet, l'autre a épousé la belle-soeur de l'oncle de la personne qui a porté sur les fonts baptismaux le neveu à la mode de Bretagne de l'honorable M. Tonny.

Or, comme nous l'avons dit, M. Apollinaire a fait un livre, *Hérésiarque et Cie*, que M. Stock a édité. Le succès de ce livre a été vif, quoique modéré. M. Stock, qui est un bon commerçant, désirait qu'un public plus nombreux fût au courant des mérites du livre de son auteur.

Grâce à ses accointances avec le Quai des Orfèvres, M. Stock a obtenu que l'on arrêât son auteur. C'est ce qui a été fait. De là le scandale, de là une réclame neuve, gratuite, universelle; de là une vente assurée de *Hérésiarque et Cie*. C'est ce qu'on peut appeler une rude manoeuvre de librairie.

Toutes nos félicitations à M. Stock.

Dans *Les Marges* d'octobre - ce même numéro où paraît la nouvelle de Pieret - une note anonyme, qui est certainement d'Eugène Montfort:

On n'a pas encore très bien compris pourquoi M. Drioux avait arrêté notre Guillaume Apollinaire. Il a fait mettre celui-ci en prison et au secret, et quand on allait le chercher pour les interrogatoires on lui passait les menottes. Il était traité comme un bandit. Cependant tout son crime c'était de n'avoir pas dénoncé à la police un petit voleur dont il avait pitié et de n'avoir pas fait le mouchard.

Cette histoire serait bien comique si elle n'était pas si odieuse. Cependant le plus beau, c'est que lorsqu'un monsieur, abusant du pouvoir dont il dispose, vous a traité de cette manière, on n'ait nul

[24]

recours contre lui, qu'il demeure absolument irresponsable, et qu'on ne puisse ni le faire condamner par un tribunal pour le dommage qu'il vous a causé, ni lui administrer la correction qu'il mérite.

En même temps qu'il a démontré la prodigieuse incurie de l'administration des Beaux-Arts, le vol de la *Joconde* a fait éclater à tous les yeux l'impuissance, la sottise et la maladresse de la police, et plus précisément d'un juge d'instruction. M. Drioux n'a pas su arrêter le voleur de la *Joconde*, - mais il a arrêté Guillaume Apollinaire!

Quelques pages avant, Michel Puy avait terminé par ces lignes son article sur «La Fugue de la

Joconde» :

Il est probable maintenant qu'elle ne reviendra pas. La police et la magistrature ont pris leurs précautions pour cela ; à défaut du voleur introuvable, elles coffreraient l'ami des arts qui, mis par le hasard en rapports avec lui, lui aurait persuadé de restituer. Notre ami Apollinaire en a fait la douloureuse expérience.

Quant à Charles **Holveck**, dans sa «Chronique parisienne» de *La Renaissance contemporaine* (24 septembre) intitulée «Le Chaos», il plaisante aussi la logique policière :

J'étais, l'autre jour, profondément endormi, quand on sonna à ma porte. Je me levai vivement et allai ouvrir. Un homme entra que je ne connaissais pas. Il tenait sous son bras une sorte de planche enveloppée dans une couverture.

Il me dit : «Monsieur, c'est moi qui ai volé la *Joconde*. Je ne sais où la mettre. Je n'ai, chez moi, ni conservateurs, ni gardiens car je n'aurais en eux aucune confiance, et j'ai peur qu'on me la vole. Je n'ose pas la rapporter dans un grand quotidien. Je crains d'être arrêté. Je suis donc venu vous trouver. Vous êtes un homme d'honneur; vous ne trahirez pas un malheureux qui se confie à vous. Voici la *Joconde*. Rendez-la au Louvre.»

Comme il prononçait ces mots, la porte de mon cabinet s'ouvrit brusquement. Des policiers entrèrent, et, tandis que mon nocturne visiteur s'éloignait, en saluant très bas, ils me passèrent le cabinet.

Je bondis d'indignation... et je m'éveillai. Ce n'était qu'un rêve.

Je venais de vivre, inconsciemment, l'aventure survenue à notre confrère Guillaume Apollinaire. Reconnaissons qu'il fut bien imprudent, et qu'il aurait pu demeurer plus longtemps sur la paille humide des cachots.

Pour ma part, si, aujourd'hui, quelqu'un me rapportait la *Joconde*, je lui répondrais ceci : «Mon ami, allez vous faire pendre ailleurs. Il est désespérant de ne pouvoir rendre au Louvre le chef-d'oeuvre de Vinci; mais si je me charge de servir d'intermédiaire dans cette affaire, on m'enfermera dans une des prisons de l'Etat. N'oubliez pas que la France est la terre de la liberté et que, par conséquent, tout policier est libre de mettre la main au collet du premier honnête homme venu.»

Pour un peu, les juges diraient à M. Apollinaire : «De quoi vous êtes-vous mêlé? Est-ce que cela vous regardait?»

Evidemment, notre confrère a eu tous les torts. Comment! Des objets avaient disparu du Louvre, personne ne le savait, les conservateurs même du musée ne s'en étaient jamais aperçus, et pour cause, et voilà qu'un homme qui n'est que citoyen, qui n'est même

[25]

pas fonctionnaire, s'avise d'apporter la preuve que nos collections sont mal gardées!

Tant pis pour vous. Monsieur; cela vous apprendra à ne pas avoir le respect des représentants de notre administration!

Il fallait voir M. Lépine, le jour où le vol fut constaté. Il arpenta les galeries avec l'air d'un propriétaire dont la maison a été cambriolée, et il répétait, en lançant vers les journalistes des regards chargés de colère : «Si c'est une plaisanterie, son auteur la paiera cher!»

Il semble, au contraire, qu'on eût dû remercier le bon citoyen qui eût ainsi démontré que nos trésors étaient à la merci du premier passant.

Mais, hélas! ce n'était pas une plaisanterie et, avant de promettre à l'auteur du rapt une

peine sévère, M. Lépine eût dû attendre que celui-ci fût entre les mains de la justice.

Il ne le sera, d'ailleurs, que lorsqu'il se sera constitué prisonnier lui-même ou lorsqu'un quidam l'aura dénoncé.

On n'aurait jamais revu les statuettes phéniciennes si M. Apollinaire ne les avait, par hasard, reçues des mains de celui qui les avait volées.

M. Apollinaire s'est empressé de les restituer; son geste était noble et ne pouvait que lui assurer l'approbation des honnêtes gens; mais notre police incapable s'est vengée sur lui de ses succès.

Il fut un temps où l'homme qui aurait trahi son hôte, celui-ci fût-il un criminel, eût été considéré comme un homme sans honneur. C'est là un sentiment qu'on ignore aujourd'hui. Il est regrettable que ce soit la France, le pays de la chevalerie, qui donne au monde un exemple si lamentable.

On a arrêté, dit-on, M. Apollinaire, parce qu'il refusait de donner des renseignements à la police. Il y a tellement de mouchards à notre époque, qu'on s'étonne de trouver un homme auquel répugne pareille besogne. Attendons-nous à voir rétablir la Bastille et la chambre des tortures. Il y a encore dans Paris quelques endroits plantés d'arbres dont l'emplacement conviendrait parfaitement à la construction de ces bâtiments indispensables.

Ce qu'il y a de plus extraordinaire dans cette histoire de la *Joconde*, c'est que seuls ne sont pas inquiétés ceux qui étaient chargés de garder le tableau volé. M. Homolle a été relevé de ses fonctions; ne nous apitoyons pas sur son sort; il recevra une compensation; le plus à plaindre est le gardien-chef qu'on a révoqué comme s'il y pouvait quelque chose. Mais il est bien naturel que, de deux hommes, le moins payé ait le plus de responsabilité.

<...>

[26]